

Postures chrétiennes face à la finance

Les pratiques financières percutent les approches éthiques.

Le Pape François répond le 16 mai 2013 dans un discours aux ambassadeurs de quatre pays, dont deux paradis fiscaux :

« Alors que le revenu d'une minorité s'accroît de manière exponentielle, celui de la majorité s'affaiblit. Ce déséquilibre provient d'idéologies promotrices de l'autonomie absolue des marchés et de la spéculation financière, niant ainsi le droit de contrôle aux États chargés pourtant de pourvoir au bien commun. S'installe une nouvelle tyrannie invisible, parfois virtuelle, qui impose unilatéralement, et sans recours possible, ses lois et ses règles. En outre, l'endettement et le crédit éloignent les pays de leur économie réelle, et les citoyens de leur pouvoir d'achat réel. A cela s'ajoute, si besoin en est, une corruption tentaculaire et une évasion fiscale égoïste qui ont pris des dimensions mondiales. La volonté de puissance et de possession est devenue sans limite. »

Que dit l'Eglise ?

Les impacts des dysfonctionnements du système financier international, le discours dominant sur la place de la finance, font courir un risque au bien commun universel pouvant affecter la paix. La préoccupation pour cet enjeu participe de la dynamique de la foi, comme le rappelle le catéchisme de l'Eglise catholique : *« Les inégalités économiques et sociales excessives entre les membres ou entre les peuples d'une seule famille humaine font scandale. Elles font obstacle à la justice sociale, à l'équité, à la dignité de la personne humaine, ainsi qu'à la paix sociale et internationale (GS 29, § 3). »* (n° 1938).

La finance peut engendrer des violences, mais pourrait aussi être au service de la paix, à condition d'être maîtrisée et mise au service de l'économie réelle et du développement. Dans cette perspective d'une réorientation de la finance vers le développement, il faut se réjouir d'une perception plus grande dans l'opinion publique de la place des activités financières et des dangers liés à des pratiques scandaleuses, de la volonté de contrôler les flux financiers et les paradis fiscaux, d'une plus grande séparation des divers types d'activités bancaires, de la recherche d'une plus grande précaution dans le crédit, de la lutte contre le blanchiment de capitaux, du plafonnement des stock-options et des rémunérations des dirigeants, etc.

Réhabiliter le long terme

Réorienter la finance vers le long terme et le développement conduit à questionner la très forte préférence pour le présent induite par ses modes de fonctionnement actuels. Au cœur des méthodologies financières, les techniques mathématiques d'actualisation des flux financiers témoignent en effet d'une préférence prononcée pour des bénéfices obtenus rapidement. En privilégiant le présent, le choix d'un taux d'actualisation trop élevé peut avoir des conséquences négatives pour les générations futures en décourageant des investissements à maturation lente.

Dans ce contexte, il est donc irréaliste, voire dangereux, d'exiger des projets financés un rendement financier nettement supérieur au taux de croissance économique, qui, lui-même, ne pourra pas progresser indéfiniment de manière exponentielle.

Quelques pistes d'action

La justice est un des critères pour définir une posture chrétienne. La justice va plus loin que la légalité : non seulement elle condamne les détournements de la loi, les abus de pouvoir et les abus de droit qui favorisent les plus puissants mais elle rend légitimes les sanctions à l'encontre des comportements injustes. Elle prend en compte les plus fragiles.

L'éthique financière implique le refus du mensonge et une exigence de transparence. Elle impose la véracité, le refus de la dissimulation d'informations et l'acceptation de règles de contrôle.. Les risques de conflits d'intérêt doivent conduire à des procédures contraignantes. Les chartes et codes déontologiques forment le socle de cette éthique, mais il faut en outre assurer la protection des victimes et de ceux qui dénoncent les dysfonctionnements de la sphère financière. Face à cette « loi molle », la législation doit consacrer la responsabilité pénale des acteurs.

La confiance est une valeur indispensable au fonctionnement de la société.. Rétablir la confiance dans le système financier est nécessaire, mais celui-ci doit être reconstruit, à partir d'une évaluation de l'impact des politiques de dérégulation sur le bien commun; c'est là où l'idée d'une gouvernance thématiquement universelle, dotée d'un réel pouvoir de contrôle est positive.

Le rôle des Etats, de l'Union européenne et de la communauté internationale est fondamental : ils doivent défendre le bien commun en exerçant leurs responsabilités de contrôle et d'organisation par l'adoption de lois, de règles et l'instauration de pratiques nouvelles.

*Denis Viénot
Membre de Justice et Paix*